

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 19

Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille neuf, le six octobre
Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de
Monsieur Bertrand RIOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :
Jeudi 1^{er} octobre 2009

Présents : MM. Bertrand RIOT, Denis GANTIER, Mme Nadine LECERF, M. Philippe MANTEAU, Mme Elisabeth RAVELEAU, MM Claude RENARD, Fabien GUILLON, Julien CHABIRAND, Thierry GUILLON, Pascal BÉTEAU, Mlle Francine CHAPITREAU, M. Laurent GOGUET, Mme Sonia MENU, Delphine PAQUEREAU, Isabelle NAROLLES, MM Pierre- Marie GEOFFROY Jean-Claude CHEVALLIER, Gilbert CHAMPION.

Absent excusé : M. Paul DUMARGUE ayant donné pouvoir à M. Pascal BÉTEAU.

Secrétaire de séance : M. Julien CHABIRAND

Le procès verbal du Conseil Municipal du 18 août 2009 a été approuvé.

1 – FINANCES

1.1 **SYDEV : Convention relative aux modalités techniques et financières de la sécurisation des réseaux fils nus - Pont Aux Chèvres – Tranche 1-**

Lors de la séance du 7 juillet 2009, la Conseil Municipal avait accepté l'opération pour la sécurisation des réseaux du Pont aux Chèvres Tranche 1 – rue du Sablon.

Le SYDEV nous a fait parvenir la convention relative à ces travaux ainsi qu'un plan et un détail des travaux.

Les montants des travaux et la participation communale pour la **Tranche 1** se décomposent ainsi :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT en €	Coût estimé des travaux TTC en €	Taux participation	Participation communale
Réseaux électriques	39 140.00	46 811.00	0.00 %	0.00
Réseau éclairage : génie civil	3 062.00	3 662.00	0.00 %	0.00
Communications électroniques – génie civil du réseau téléphonique	14 156.00	16 931.00	100 %	16 931.00
	Total participation communale			16 931.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention du SYDEV relative à la sécurisation des réseaux – Pont aux Chèvres – Tranche 1.

Le montant de la participation communale s'élève à 16 931.00 € pour la tranche 1 et les travaux sont inscrits au budget pour la sécurisation de réseau électrique.

Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SYDEV.

1.2 **SYDEV : Proposition technique et financière – Effacements des réseaux – Le Pont Aux Chèvres – Tranche 2.- rue du Canal**

Le SYDEV nous a fait parvenir la convention relative à ces travaux ainsi que des plans et le détail des travaux.

Les montants des travaux et la participation communale de **la Tranche 2** se décomposent ainsi :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT en €	Coût estimé des travaux TTC en €	Taux participation	Participation communale
Réseaux électriques	50 173.00	60 007.00	50 %	25 087.00
Réseau éclairage : génie civil	2 864.00	3 425.00	50 %	1 432.00
Communications électroniques – génie civil du réseau téléphonique	10 875.00	13 007.00	87,46 %	11 376.00
	Total Participation communale			37 895.000

Le suivi de ces travaux sera assuré par M. Thierry MENARD, responsable des services techniques.

La commission Voirie se réunira prochainement pour le choix des luminaires.

Une réunion d'information auprès des riverains est prévue lundi 12 octobre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention du SYDEV relative à l'effacement des réseaux – Pont aux Chèvres – Tranche 2.

Le montant de la participation communale s'élève à 37 895.00 € pour la tranche 2 et les travaux sont inscrits au budget pour l'effacement de réseau électrique.

Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SYDEV.

1.3 Admissions en non valeur

Madame LECERF explique que le Trésorier de Maillezais ne peut pas recouvrer des titres ou produits de 2002 et 2004. Il demande à la commune une admission en non valeur dont le montant s'élève à 369,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur dont le montant pour 2002 s'élève à 61,30 € et pour 2004 le montant s'élève à 307,80 €.

1.4 DM N° 1 : Budget Commune

Madame LECERF commente la décision modificative N° 1 pour le Budget de la Commune.

Investissement Dépenses

2315 Installations, matériel - 15 000,00 €

20415 Groupements de collectivités 15 000,00 €

Investissement recettes

1641 Emprunts en euros 55 000,00 €

Investissement dépenses

20417 Autres établissements publics locaux 55 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision Modificative N° 1 telle qu'elle est présentée ci – dessus.

2 – AFFAIRES GENERALES

2.1 Protocole de continuité des services concernant la grippe H1N1

Monsieur RIOT rappelle le cadre de référence et l'obligation pour les communes d'établir un protocole de continuité des services. Dans le cadre des événements liés au virus de la grippe A (H1N1), le protocole doit être présenté et validé par le Conseil Municipal.

Le référent titulaire du dispositif pandémie est M. GANTIER Denis.

La cellule de crise est composée de 5 personnes, elle a pour mission d'analyser toute solution nouvelle, de mettre en œuvre les solutions retenues suivant le taux d'absentéisme des agents (25 %, 50 % et 100 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le protocole de continuité des services concernant la grippe A (H1N1).

2.2 SMSEV : Dérogation à l'obligation hebdomadaire de collecte des ordures ménagères

Monsieur RIOT explique que le Syndicat mixte du Sud Est vendéen pour l'élimination des ordures ménagères avait demandé et obtenu une dérogation pour collecter tous les 15 jours, à l'exception de la période du 1^{er} juillet au 31 août pour une période de deux ans.

Cette dérogation arrivant à échéance, il y a lieu de renouveler la demande de dérogation pour une période de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la collecte des ordures ménagères tous les quinze jours en dehors de la période du 1^{er} juillet au 31 août.

2.3 Nomination d'un coordonnateur pour le recensement 2010.

Monsieur RIOT rappelle que le recensement de la population commence le 21 janvier jusqu'au 20 février 2010. Afin de préparer, de recruter les agents recenseurs, et de centraliser les documents, un coordonnateur communal doit être nommé.

Monsieur RIOT propose Monsieur Denis GANTIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur Denis GANTIER comme coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2010.

2.4 Recrutement du maître d'œuvre pour la réalisation du projet de maison médicale

Monsieur RIOT fait le compte rendu de la Commission « Achats » qui s'est réunie le lundi 5 octobre 2009.

Trois propositions d'architectes nous sont parvenues : Mme Sophie BLANCHET, M. Christophe RIVALLAND et M. J. Ph BOISSON-BURBAN.

La commission a analysé les propositions, il ressort une variation des taux d'honoraires entre 7.5 % et 12 % pour l'ensemble des missions.

Le cabinet Sophie BLANCHET propose un taux d'honoraires à 12 %

Le cabinet RIVALLAND propose un taux d'honoraires à 7,5 %

Le cabinet BOISSON BURBAN propose un taux d'honoraires à 9,6 %

Deux architectes ont des références dans la réalisation de structures médico sociales : MM RIVALLAND et BOISSON BURBAN .

La commission a choisi de retenir le Cabinet RIVALLAND et demande au Conseil Municipal son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir M. RIVALLAND Christophe en tant que Maître d'œuvre pour la réalisation du projet de maison médicale avec un taux d'honoraires de 7,5 %.

3 – URBANISME - VOIRIE

3.1 P.V.R. Les Pouvriers

Philippe MANTEAU précise que cette PVR n'a plus lieu d'être. Elle est donc annulée.

4 – QUESTIONS DIVERSES

4.1 Présentation du rapport d'activités 2008 de la CCVSA le jeudi 15 octobre 2009 à 19 h à Maillé. Le Conseil Municipal est invité.

4.2 Semaine Bleue

Madame RAVELEAU précise que cette opération se déroule sur quinze jours, elle est dédiée aux seniors. La commune s'associe à la Maison de retraite St Joseph. Pour cette occasion, un spectacle est prévu à l'Espace Culturel le jeudi 15 octobre 2009 à 14 h 30 animé par Bruno Ligonnière.

4.3 Bilan de la garderie 2008

Madame RAVELEAU fait le point de la fréquentation de la garderie pour l'année scolaire 2008-2009 :

Moyenne pour le matin : 24 enfants

Moyenne pour le soir : 28 enfants.

4.4 Rond point Marquiserie

Monsieur RIOT informe le conseil municipal des différents échanges avec les services du Conseil Général. Une mobilisation des riverains devrait permettre d'accélérer les travaux, et notamment l'installation rapide de l'abri bus.

4.5 Lagune

Une réunion est prévue prochainement avec les différents partenaires pour la réalisation des travaux supplémentaires.

4.6 Infos diverses

- Spectacle de Yannick Jaulin organisé par l'Association Gymnastique Volontaire le 23 janvier 2010.
- La pompe du terrain de football est réparée.

Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures et trente minutes.

Vu pour être affiché le 12 octobre 2009, conformément à l'article L.2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VIX,
Le 12 octobre 2009
Le Maire,

Bertrand RIOT